

Année scolaire 2021/2022

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

pour l'entrée en maternelle.

Préinscription auprès du guichet unique

dès le 22 mars 2021



BONNE
RENTRÉE



CONTACTS : • Service petite enfance, enfance et éducation
02 48 52 69 62 - affaires.scolaires@ville-vierzon.fr
• Guichet unique 02 48 52 65 48 - guichet.unique@ville-vierzon.fr

L'INSCRIPTION SE DÉROULE EN DEUX ÉTAPES

La préinscription auprès du guichet unique

À partir du 22 mars 2021

CETTE ÉTAPE EST INDISPENSABLE :

- si vous voulez scolariser votre enfant en maternelle.
- si vous êtes amené à changer d'école.
- si vous arrivez dans la commune.

Fournir le **certificat de radiation**

- **NOUVEAUTÉ** : pour le passage en CP, une fiche de pré-affectation vous sera remis par l'école maternelle de votre enfant.

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le samedi de 9h à 12h

Au Guichet Unique à l'Hôtel de Ville

ou par mail : guichet.unique@ville-vierzon.fr

Documents à fournir :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Carnet de santé
- Numéro et quotient Caf
- Photo d'identité
- Certificat de radiation (si nécessaire)

Inscription à l'école

À partir du lundi 19 avril 2021

CETTE ÉTAPE EST OBLIGATOIRE :

- L'admission s'effectue directement auprès du directeur de l'école.
- Les périodes d'admission seront notées sur le certificat de préinscription délivré par le guichet unique.

Pièces à fournir à l'école:

- carnet de santé
- certificat de préinscription donné par le guichet unique